



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.

Pas de changement d'horaires sans concertation !

L'été dernier, la CGT vous a interpellé sur le mode de calcul des droits RTT au sein de notre service. En effet la direction avait changé le mode de calcul sans passer par le CTP, ce qui avait pour conséquence, de léser une grande partie des agents du service.

Les réponses à l'enquête envoyée par la CGT, font ressortir que la plupart des agents n'étaient pas informés des changements et qu'ils n'en connaissaient pas les conséquences.

Suite à cette enquête, la direction a décidé, pour cette année, de ne pas mettre en œuvre cette procédure.

C'est pourquoi, vous pouvez constater que vos comptes horaires ont été recredités de temps supplémentaire.

Il s'agit bien là d'une victoire de la CGT et des agents qui ont répondu à notre enquête.

La CGT affirme que toute modification d'emploi du temps des agents doit être présentée en CTP pour avis **des élus municipaux et des élus du personnel**.

Nous n'accepterons aucune entorse à ce principe statutaire.

La direction aurait-elle d'autres projets qu'elle ne souhaiterait pas voir passer dans cette instance ??? Comme par exemple :

- Les changements d'horaires pour la fermeture de la **Mairie Centrale et des mairies annexes de Doulon et de Chantenay**.

La CGT restera vigilante sur toutes les modifications d'horaires qui pourraient être présentées en CTP et elle sollicitera le cas échéant, votre avis, avant de se prononcer

**Aller au bout des revendications avec les salariés,
c'est ce qui fait la force de la CGT.**

✂

**Pour défendre la qualité du service public de ma collectivité,
pour défendre ma Fonction Publique, et mon pouvoir d'achat**

Je prends ma carte CGT

NOM : Prénom :

Service :

Tél. : E-mail :

Adresse personnelle :

CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

18/11/2011

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr Site internet : www.cgt-nantes.fr